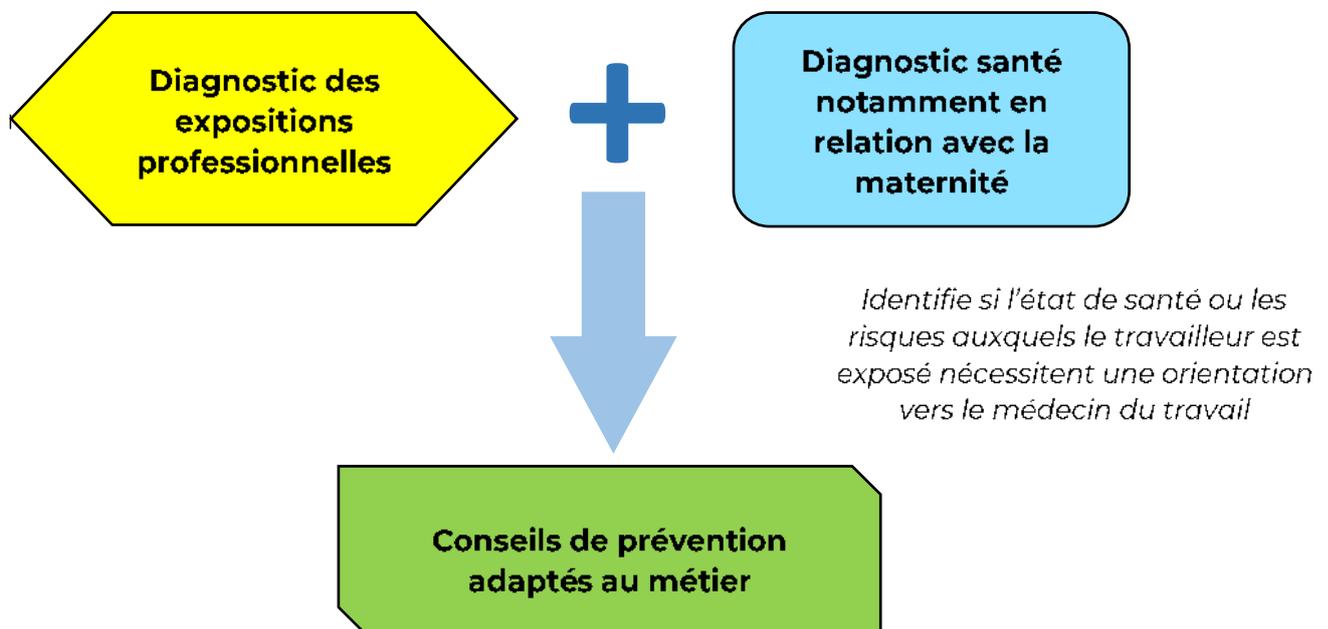


SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Visite de reprise après maternité

Date de création	Date de mise à jour	Destiné à
29 mai 2024		Infirmier de Santé au Travail

QUELLE EST LA FINALITÉ ?



La visite comprend :

- Le renseignement du DMST.
- Un diagnostic des expositions professionnelles.
- Un diagnostic de santé, notamment en relation avec la maternité.
- La dispense de conseils de prévention adaptés au métier.
- Une éventuelle réorientation vers le médecin du travail.
- L'information au salarié des modalités de suivi de l'état de santé.

Elle vise à :

- Evaluer l'état de santé du salarié.
- Alimenter le dossier médical en Santé au travail (DMST).
- Vérifier l'adéquation entre l'état de santé et le poste de travail.
- Donner au salarié des conseils adaptés en termes de prévention (et/ou de santé publique).

QUI RÉALISE ?

L'infirmier de Santé au Travail.

OÙ CELA SE RÉALISE ?

Dans les cabinets de consultation, au SPSTI ou en entreprise.

QUAND ? ET À QUELLE FRÉQUENCE ?

Dans les huit jours suivant la reprise, réglementairement.

Références réglementaires : Articles R. 4624-31 à 33 du Code du travail.

COMMENT ?

(QUELLE MÉTHODE ? QUELS OUTILS ? QUELLES ÉTAPES ?)



COMMENT CONDUIRE UN INTERROGATOIRE PROFESSIONNEL APRÈS MATERNITÉ ?

① Recueillir et tracer les informations sur la reprise travail :

- Comment s'est préparée la salariée à la reprise du travail ? (mode de garde du bébé, temps de trajet...).
- Comment s'est passée la reprise ? Même poste ? Temps de travail ?
- Remplacement pendant l'absence ? Tuilage ? Changement d'organisation ? Logiciel ? Fonctionnement dans l'équipe ou le service ?
- Aménagement de poste nécessaire (manutentions, postures, produits chimiques, horaires...)?
- Allaitement et travail (lieu dédié, conservation du lait, temps réglementaire...)?

② Recueillir et tracer les informations sur l'activité professionnelle actuelle :

- Connaissance de l'entreprise (fiche d'entreprise / DUERP).
- Fonction.
- Poste de travail : description de l'activité (lieu, organisation, tâches, produits, outils...).
- Expositions professionnelles: saisie des expositions professionnelles, des préventions et des risques.
→ **Bien identifier le ou les risques particuliers pour lesquels cette visite intermédiaire s'applique.**
→ **Clôturer un risque s'il n'est plus d'actualité et graduer.**
- ...

**Diagnostic santé
notamment en
relation avec la
maternité**

COMMENT CONDUIRE UN INTERROGATOIRE SUR L'ÉTAT DE SANTÉ APRÈS MATERNITÉ ?

① Recueillir et tracer les informations sur le déroulement de la grossesse et l'accouchement :

- Gestité.
- Parité.
- Grossesse :
 - Grossesse normale.
 - Pathologie maternelle, problème de santé intercurrent, prise de poids importante pendant la grossesse...
 - Pathologie fœtale.
 - Date du congé maternité.
 - Existence d'un congé pathologique ? Congé parental ?
- Accouchement :
 - Date.
 - Terme.
 - Voie basse spontanée.
 - Forceps, ventouse, césarienne...
 - Complications de la délivrance.
 - Complications de l'anesthésie.

② Recueillir et tracer les informations sur l'enfant :

- Sexe.
- Poids de naissance.
- ...

③ Recueillir et tracer les informations sur la santé de l'enfant

→ Préciser si une pathologie existe.

④ Recueillir et tracer les informations sur la santé de la femme :

- La visite post-natale à huit semaines a-t-elle été réalisée ?
- Traitement ?
- Une rééducation périnéale a-t-elle été réalisée ?
- Allaitement en cours ? Allaitement ou biberon ? Si allaitement : bébé sevré ? Si non comment se passe l'allaitement ? Organisation au quotidien : possibilité de tirer son lait ?
- Comment est gardé le bébé ? Organisation familiale ?
- Sommeil de bébé et maman : récupération la nuit ?
- Entourage présent ?

⑤ Réaliser les examens biométriques :

- Poids.
- Tension artérielle.
- Pouls.

⑥ Identifier et tracer les signes fonctionnels :

- Signes fonctionnels : notamment à prendre en compte selon les expositions professionnelles à venir.

Conseils de prévention adaptés au métier

QUELS CONSEILS DE PRÉVENTION DONNER A LA SALARIÉE ?

- ① **Donner à la salariée des conseils adaptés en termes de prévention (et/ou de santé publique)**

CONSEILS DE PREVENTION ADAPTÉS AU METIER : notamment de le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre, notamment pour allaiter.

CONSEILS DE PREVENTION : notamment de l'informer sur les modalités de suivi de son état de santé par le service et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail.

- ② **Vérifier l'adéquation entre l'état de santé après accouchement et éventuel allaitement et le poste de travail**
- ③ **Identifier les critères nécessitant une orientation sans délai vers le médecin du travail**
→ Selon le protocole du Service
- ④ **Orienter si nécessaire vers le médecin du travail**

POURQUOI ?

RÉFÉRENCES SCIENTIFIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

- Articles R. 4624-29 et 30 du Code du travail.